Réception au contrôle de légalité le 02/07/2021 à 15h51 Réference de l'AR : 054-200051134-20210623-2021_037-DE

République Française **** Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION COMITE DE POLE PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 23 JUIN 2021

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
29	22	27		

Date de convocation 17 juin 2021 L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à vingt heures, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, salle Mansuy-rue de l'abbé Mansuy à BADONVILLER, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, président.

<u>Présents</u>: Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ.

Excusée : Laurie JOCHAUD DU PLESSIX remplacée par Francine GARNIER.

Absents: Fabrice BOYER, Laure VOURION.

<u>Procuration</u>: Jonathan KURKIENCY donne procuration à Linda KWIECIEN, Thierry MERCIER donne procuration à Maurice HERIAT, Catherine PAILLARD donne procuration à Jacques LAMBLIN, Christophe SONREL donne procuration à Olivier MARTET, René WAGNER donne procuration à Jacques LAVOIL.

Voix consultatives : Sophie LEHE présente, Claude RICHARD excusé

Monsieur Philippe COLIN a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération : 2021 037

Objet : Délibération modificative n°1 Budget annexe Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois

Des ajustements au budget de la Maison du Tourisme sont nécessaires suite à la crise sanitaire et <u>aux</u> <u>demandes de remboursement de groupes qui avaient déjà versé des arrhes,</u> conformément aux conditions générales de ventes des conventions signées avec la Maison du Tourisme.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant	
65	6512	Droits d'utilisation – informatique en nuage	+	400,00€
67	678	Autres charges exceptionnelles	+	2 000,00 €
022	022	Dépenses imprévues	-	2 400,00 €

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après appel nominal des membres de l'assemblée, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 du budget de la Maison du Tourisme 2021 selon les écritures comptables décrites

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le président, Philippe DANIEL